



## stage de récupération de points effectué trop tôt

Par **Nathalie972**, le **04/03/2019** à **12:33**

Bonjour

Mon mari à eu un controle de gendarmerie où il a été controlé positif à l'alcool => retrait de 6 points.

Il lui restait 10 points sur son permis, il decide donc d'effectuer un stage volontaire de récupération de points sauf qu'il n'avait pas encore reçu la contravention.

Le centre de récupération lui dit qu'il ne pourra donc récupérer que 2 points et non 4 car la perte des 6 points ne sera effective qu'au moment du paiement.....

il y a t il un recours possible car franchement il paye et passe un stage pour 4 points et on ne les donnera pas... je ne comprends pas

Avez vous deja été dans ce cas.

Merci

Par **martin14**, le **04/03/2019** à **13:10**

Bonjour,

Il fallait se renseigner avant ... maintenant c'est fait et c'est trop tard ...

aucun recours possible ...

Par **Visiteur**, le **04/03/2019** à **13:19**

Bonjour,

comment voulez vous qu'on lui donne 4 points si il en a 10 sur les 12 max ?

Par **Nathalie972**, le **04/03/2019** à **13:39**

Comment ca il faut se renseigner avant.

On lui a signifié qu'il perdait 6 points suite à l'infraction.

Il connaissait son solde de compte 10 - 6 le calcul est vite fait.

Par **martin14**, le **04/03/2019** à **13:47**

Oui mais "se renseigner" pas n'importe où ....

Si il s'était renseigné sur un forum, on lui aurait expliqué ...

On ne perd pas 6 points "après l'infraction" comme vous dites, mais quand l'infraction est définitive ... et encore, il faut attendre plusieurs jours supplémentaires, voire plusieurs semaines encore pour que les 6 points soient retirés ...et c'est seulement après qu'on fait le stage ...

Tout ça, faut le savoir et faut l'anticiper ...le vérifier sur télépoints ... et pas faire aveuglément confiance à n'importe qui ...

Votre mari s'est fait rouler ... et c'est trop tard ... peut-être peut-il juste espérer une réduction s'il refait un stage dans un an dans le même centre, mais ça m'étonnerait ...qu'ils lui fassent ce cadeau ...

Par **Nathalie972**, le **04/03/2019** à **14:01**

Oui c'est clair que cela aurait été mieux de le savoir avant, mais bon comme vous dites c'est trop tard.

Je ne savais pas que les pertes de points étaient effectives aussi longtemps après.

Quelqu'un qui se retrouve avec un permis à 0 a le temps de faire un stage dans ce cas, je trouve cela bizarre quand même, mais bon on ne va pas refaire le système.

Merci beaucoup, on saura pour la prochaine, en souhaitant qu'il n'y en ai pas d'autres :)

Par **Visiteur**, le **04/03/2019** à **14:12**

Non quelqu'un qui se trouve avec zéro points n'a plus de permis ! Et c'est alors trop tard pour un stage ! Mais la perte des points est effective quand elle a été notifiée ! Pas quand on

pense que... Le système n'est pas si mal fait que ça...